

DEPARTEMENT
De la
HAUTE-GARONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

MAIRIE de BAX 31310

Tel : 05 61 90 03 17

E-mail : secretariat@mairiedebax.fr

Communiqué à la population

Objet : Retard exceptionnel dans la réception des avis de la taxe foncière.

Chères habitantes, chers habitant,

La municipalité souhaite vous informer qu'un retard indépendant de sa volonté affecte actuellement la réception et le traitement de la taxe foncières sur le territoire communal. En effet, suite à un arrêté préfectoral relatif à la mise en demeure du passif du SIVOM, certaines opérations administratives et comptables ont été temporairement suspendues. Cette situation a entraîné un décalage dans l'émission des avis de taxe foncières.

Nous tenons à vous rassurer :

- . Ce retard est strictement administratif et temporaire.
- . Les avis de la taxe foncière seront émis entre la fin de l'année 2025 et le mois de janvier 2026.
- . Aucun intérêt de retard ni pénalité ne sera appliqués aux contribuables.
- . Les services municipaux restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.

Fait à Bax, le 24 octobre 2025

Le Maire

Jean Marc MANFRIN

